

## Postulat « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets »

En mars 2018, le Conseil communal de Gland a été saisi d'un préavis relatif à l'étude d'agrandissement et de délocalisation de la déchèterie.

Lors de l'étude de ce préavis, le représentant de la Municipalité a transmis aux commissaires une étude commandée par la commune et rédigée par *CSD Ingénieurs* en 2013 sous le titre « Commune de Gland - Augmentation de la capacité de récolte des déchets - étude de variantes - rapport final ». Dans les conclusions, ce cabinet de conseils propose de densifier le réseau d'écopoints, ceci de manière échelonnée et modulée en fonction des nouvelles constructions, et d'ouvrir une nouvelle déchèterie.

Sur la base de ce rapport, il serait cohérent que la Municipalité définisse sa vision globale en matière de gestion des déchets qui ne devrait se limiter au seul déplacement de la déchèterie.

L'ensemble des villes vaudoises de plus de 10'000 habitants, à l'exception de Gland, ont développé un réseau dense d'écopoints ou de ramassage porte-à-porte des déchets ménagers, du papier, du verre et des déchets verts. À l'instar de la plupart des villages vaudois, la ville de Gland mise sur une centralisation de la collecte des déchets en un lieu unique avec pour corollaire le déplacement motorisé et hebdomadaire d'une partie significative de la population. D'autres approches, plus décentralisées, comme proposées par le rapport *CSD Ingénieurs*, semblent possibles avec des coûts d'exploitation similaires.

En conséquence, il est demandé à la Municipalité, sur la base notamment de l'étude précitée, de rédiger un rapport définissant la politique communale en matière de gestion des déchets, ceci préalablement ou conjointement au dépôt du préavis sur le crédit de réalisation de la déchèterie. En plus de la question de la décentralisation de la collecte des déchets, il est proposé que les questions de lutte contre le littering et de l'information à la population sur ces thématiques soient intégrées dans ce rapport.

Il est proposé de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Yves Froidevaux  
3 mai 2018